



Newsletter N° 14

Novembre 2016

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



- Le décret présidentiel n° 16-274 du 2 novembre 2016 a approuvé l'avenant n° 1 aux contrats du 30 juin 2010 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures, conclus à Alger le 30 juin 2016 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et la société nationale «SONATRACH-S.P.A».

(JO n° 65 du 6 novembre 2016 p.9)

- Le décret présidentiel n° 16-275 du 2 novembre 2016 a approuvé l'avenant n° 5 au contrat du 10 juillet 2002 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Reggane Nord » (Blocs : 351c et 352c), conclu à Alger le 13 avril 2016 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés « Repsol Exploration Argelia, S.A. », « Edition international et « DEA Deutsche Erdoel AG ».

(JO n° 65 du 6 novembre 2016 p.10)

- Le décret présidentiel n° 16-276 du 2 novembre 2016 a approuvé l'avenant n° 5 au contrat du 30 mai 1999 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Zemoul-EI-Kbar » (Bloc : 403d), conclu à Alger le 4 juillet 2016 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « ENI ALGERIA EXPLORATION B.V ».

(JO n° 65 du 6 novembre 2016 p.10)

- Le décret présidentiel n° 16-277 du 2 novembre 2016 a approuvé l'avenant n° 6 au contrat du 13 mai 1995 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Zemoul El Kbar » (Bloc : 403a), conclu à Alger le 4 juillet 2016 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « ENI ALGERIA EXPLORATION B.V ».

(JO n° 65 du 6 novembre 2016 p.11)

- Le décret présidentiel n° 16-278 du 2 novembre 2016 a approuvé l'avenant n° 13 au contrat du 24 juin 1989 pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures liquides sur les périmètres dénommés « Rhourde El Louh » (Bloc : 401a) et « Sif Fatima » (Bloc : 402a), conclu à Alger le 4 juillet 2016 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et les sociétés « BHP Billiton Petroleum (International Exploration) PTY LTD » et « ENI ALGERIA EXPLORATION B.V ».

(JO n° 65 du 6 novembre 2016 p.12)



- Le décret exécutif n° 16-279 du 2 novembre 2016 modifié et complété le décret exécutif n° 01-105 du 23 avril 2001, fixant les conditions et modalités d'acquisition, dans le cadre de la location-vente de logements réalisés sur fonds publics ou sur ressources bancaires ou tous autres financements.

(JO n° 65 du 6 novembre 2016 p.15)

- L'arrêté du 30 juillet 2016 a approuvé le document technique réglementaire DTR.C3.2/4 intitulé « réglementation thermique du bâtiment ».

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.23)



Le décret exécutif n° 16-281 du 2 novembre 2016 a fixé les conditions et les modalités de notification des accidents et incidents graves d'aviation civile, en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 98-06 du 27 juin 1998, fixant les règles générales relatives à l'aviation civile.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.4)



Le décret exécutif n° 16-282 du 2 novembre 2016 a fixé le régime de la formation professionnelle initiale et les diplômes la sanctionnant, en application de l'article 19 de la loi n° 08-07 du 23 février 2008, portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.9)



- Le décret exécutif n° 16-283 du 2 novembre 2016 a fixé les conditions et les modalités du bénéfice du soutien de l'Etat au profit des familles d'accueil et des personnes de droit privé, en contrepartie de la prise en charge des personnes âgées démunies et/ou sans attaches familiales.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.11)

- Le décret exécutif n° 16-285 du 7 novembre 2016 a transformé les foyers pour personnes âgées en centres psycho-pédagogiques pour enfants handicapés mentaux.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.15)

- Le décret exécutif n° 16-286 du 7 novembre 2016 a transformé les centres pour insuffisants respiratoires en foyers pour personnes âgées.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.15)

- Le décret exécutif n° 16-287 du 7 novembre 2016 a transformé un foyer pour orphelins victimes du terrorisme en établissement pour enfants assistés.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.16)

- Le décret exécutif n° 16-288 du 7 novembre 2016 a transformé des foyers pour personnes âgées en établissements Diar-Rahma.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.17)

- Le décret exécutif n° 16-289 du 7 novembre 2016 a transformé le centre pour insuffisants respiratoires en centre psycho-pédagogique pour enfants handicapés mentaux.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.18)

- Le décret exécutif n° 16-290 du 7 novembre 2016 a transformé l'établissement pour enfants assistés en centre psycho-pédagogique pour enfants handicapés mentaux.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.18)

- Le décret exécutif n° 16-291 du 7 novembre 2016 a transformé un foyer pour orphelins victimes du terrorisme en centre psycho-pédagogique pour enfants handicapés mentaux.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.19)



L'arrêté du 25 janvier 2016 a fixé les conditions de production, de contrôle et de commercialisation des semences et plants forestiers, en application de l'article 3 du décret exécutif n° 90-12 du 1^{er} janvier 1990, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'agriculture.

(JO n° 64 du 2 novembre 2016 p.13)



- L'arrêté du 14 mai 2016 précisé les modalités de représentation des engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance, en application des articles 23 et 24 du décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013, relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance.

(JO n° 66 du 9 novembre 2016 p.23)

- L'arrêté du 15 mai 2016 a approuvé l'autorisation d'exercice sur le marché algérien des assurances, délivrée aux courtiers de réassurance étrangers, en application de l'article 204 sexies de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances.

(JO n° 66 du 9 novembre 2016 p.24)



L'arrêté du 30 octobre 2016 a fixé le cahier des charges en vue de délivrer l'autorisation de création d'un établissement privé de formation supérieure, en application de l'article 43 bis 1 de la loi n° 99-05 du 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur.

(JO n° 67 du 13 novembre 2016 p.24)



L'arrêté interministériel du 20 juin 2016 a fixé les listes ainsi que les limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires ou de substances pharmacologiquement actives tolérées dans les denrées alimentaires d'origine animale, en application des dispositions de l'article 6 du décret exécutif n° 14-366 du 15 décembre 2014, fixant les conditions et les modalités applicables en matière de contaminants tolérés dans les denrées alimentaires.

(JO n° 68 du 27 novembre 2016 p.14)



L'arrêté du 2 août 2016 a fixé les modalités d'évaluation des activités annuelles du chercheur permanent, en application des dispositions de l'article 28 du décret exécutif n° 08-131 du 3 mai 2008, portant statut particulier du chercheur permanent.

(JO n° 68 du 27 novembre 2016 p.19)

Pour plus d'informations :

www.chemloulassociés.com